



Principales décisions p 2

Informations p 4

Accueil des mineurs lors d'une organisation p 5

Séjours et manifestations de cyclotourisme p 6

Sorties réservées aux estivants p 7

Séjours, amicales et confréries p 8



Principales décisions

FINANCES FÉDÉRALES

Budget prévisionnel Paris-Pékin 2011

Celui-ci est présenté aux membres du comité directeur.

Il inclut l'achat de 30 vélos pour un montant total de 42 000 euros.

Pour répondre aux voyages internationaux et à l'accueil des étrangers en France nous devons disposer d'un parc de vélos qui sera loué sur les voyages et organisations programmés. L'amortissement de cet investissement est prévu dans le budget des expéditions 2011 et 2012 ainsi que lors des prêts de machines.

Le comité directeur valide le budget de Paris-Pékin incluant l'achat des vélos.

Budget prévisionnel séjour Arc en ciel

Le projet de budget de ce séjour a été réajusté par le groupe de travail, conformément à la demande du comité directeur lors de sa réunion de janvier.

Ce projet de budget est accepté.

PUBLICATIONS SUR LE NET

Groupe de travail

Suite à différentes constatations concernant la revue *Cyclotourisme* et toutes les publications réalisées par les commissions nationales, il est décidé de constituer un groupe de travail composé de 5 personnes : Gérard Hamon, Joseph Mora, Benoît Schiltz, Nicolas Leroy et Bertrand Houillon.

Ce groupe se réunira régulièrement d'ici la fin de l'année de façon à donner des pistes pour éviter les redondances dans les publications diverses.

DÉMARCHE DE PROGRÈS, VOLET INTERNE

Pendant deux ans nous avons travaillé avec l'AFNOR dans le but d'élaborer une démarche de qualité pour toutes nos structures et nos clubs. Celle-ci a abouti à la réalisation de deux documents :

- * le document AC X 50-814, non diffusable,
- * les engagements internes.

Une synthèse réalisée à partir de ces travaux, « s'engager pour réussir l'accueil », est prête à être diffusée.

Avant la diffusion de ces textes lors de la réunion avec les présidents de ligues, prévue le 20 mars 2010, le comité directeur valide ces deux documents : *s'engager pour réussir l'accueil* et *les engagements internes*.

Label club

Dans un deuxième temps, cette démarche avait pour but la création d'un label club. Le groupe de travail s'est réuni pour finaliser ce label appelé les « maillons de la FFCT ».

Les membres du comité directeur après avoir fait des suggestions pour rendre ce label plus attractif, valident son principe. Il fera l'objet de tests préalables.

OPÉRATION « HABIT DU DIMANCHE »

Dans le cadre du respect de la charte sur la publicité, un courrier a été adressé aux 450 clubs concernés les incitant à se mettre en conformité avant la fin du mandat.

C'est souvent le problème financier qui est mis en avant pour justifier le recours à la publicité vestimentaire.

Pour éviter cela, le comité directeur se déclare favorable à un achat collectif sur réservation préalable. La commande d'une grande quantité permettra de diminuer de moitié le coût d'un maillot et d'un cuissard.

Le calendrier de mise en place est le suivant :

- jusqu'en juin information des structures et des clubs,



Réunion du 19 mars

- de juin à octobre relevé des commandes,
- novembre commande au prestataire,
- février 2011 livraison.

LE GUIDE DES BONNES ADRESSES

Le Guide des Bonnes Adresses (GBA) est remis à jour tous les 2 ans et diffusé jusqu'à présent exclusivement dans une version imprimée. Une version Internet du GBA est devenue indispensable.

La commission communication souhaite la suppression de la publication papier et une publication exclusivement sur Internet. L'intérêt de ce système est présenté aux membres du comité directeur. Les licenciés ne seront plus tributaires de la distribution des GBA par leur club. C'est un service rendu à nos licenciés.

Un site Internet pour les circuits de randonnée à vélo en France est actuellement en préparation en partenariat avec le comité départemental du tourisme de l'Oise.

Le GBA serait mis en ligne sur ce site.

Le comité directeur valide la suppression de la version papier du GBA et sa mise en ligne sur le site en préparation.

TOUTES À PARIS EN 2012

L'objectif de ce projet est de rassembler à Paris, dans les jardins du Luxembourg, le plus grand nombre de femmes pratiquant la bicyclette de façon régulière, occasionnelle ou rarement. Pour atteindre cet objectif, toute liberté sera laissée aux participantes jusqu'aux portes de Paris.

La date choisie est septembre 2012 pendant la Semaine européenne de la mobilité c'est-à-dire la 3ème semaine.

Le comité directeur se déclare favorable à ce projet.

PARTENARIAT GRDF

Quelques demandes de structures sont parvenues à la fédération afin de signer une convention avec les antennes locales de GrDF.

Le cahier des charges concernant ce type de convention est validé par le comité directeur.

Parallèlement, Bertrand Houillon prépare un document sur l'aspect pratique de la mise en place des conventions régionales et départementales.



Informations

DÉMISSION

Le comité directeur enregistre la démission de Michel COSTANTINI.

Conscient que ses nouvelles obligations professionnelles l'empêchent de participer activement aux tâches qui lui incombent au niveau national, Michel Costantini préfère donner sa démission afin de ne pas entraver le bon fonctionnement du comité directeur et de la commission sécurité.

RÈGLEMENTATION

Accueil de mineurs lors d'une organisation

Pour l'accueil de mineurs en randonnée, il convient de distinguer deux cas :

- les mineurs accompagnés de leurs parents ou de leur encadrement habituel de club,
- les mineurs non accompagnés.

Le détail des obligations et des responsabilités dans chacun des cas est publié en page 5 de ce *Cycl@net*.

Séjours et manifestations de cyclotourisme

La commission tourisme avec l'aide de Samuel Neulet, vice-président chargé des assurances, a défini des termes relatifs à la pratique au sein de la FFCT.

Les conditions relatives aux séjours ou voyages et aux autres manifestations sont rassemblées dans les tableaux publié en pages 6 et 8 de ce *Cycl@net*.

Reconduction en 2010 des sorties réservées aux estivants

Le comité directeur a décidé la reconduction de la disposition fédérale expérimentale votée le 24 mars 2007, permettant de souscrire l'assurance option E.

La période estivale va du 15 mai au 15 septembre. Cette disposition s'applique dans les zones touristiques.

Une fiche explicative est publiée en page 7 de ce *Cycl@net*.

SITE FFCT 2011

Changement de prestataire

Un rappel sur le changement de prestataire informatique est présenté au comité directeur.

Le calendrier : une information générale sera donnée à partir d'avril, des tests seront effectués à partir de mai. Une interruption du service GILDA de 1 à 2 semaines est prévue sur la période juillet – août, pour un basculement sur le nouveau système au 1^{er} septembre avec l'ouverture des prises de licences fin de saison.

Les manifestations du OIN seront saisies jusqu'en août sur le système Orange puis sur le nouveau système à partir de septembre, les manifestations à label seront préparées directement sur le nouveau système pour être disponibles à l'inscription au 1^{er} janvier 2011.

RAPPEL SUR LES SOMMES VERSÉES AUX STRUCTURES

En ce qui concerne les subventions versées aux structures en dehors des ristournes liées aux effectifs, rappelons l'aide de 1700 euros pour les ligues, liée à des actions de formations.

Pour la Fête du cyclotourisme, l'aide de 100 euros sera versée directement aux organisateurs.

Un courrier complémentaire va être envoyé aux présidents de comités départementaux et ligues afin de bien préciser dans quelles conditions ils pourront bénéficier des aides spécifiques liées aux formations d'animateurs clubs soit 500 euros pour les comités départementaux et 750 euros pour les ligues.

PERSONNEL DU SIÈGE

Suite au départ d'Anne Lalagüe, Bertrand Houillon devient directeur de la communication.



L'accueil des mineurs lors d'une organisation

ACCUEIL DE MINEURS LORS D'UNE RANDONNÉE OU D'UN BREVET ORGANISÉ PAR UN CLUB

Complément au règlement-type des manifestations de cyclotourisme

Un organisateur de randonnée ou de brevet n'est pas obligé d'accueillir des mineurs sur son organisation inscrite au calendrier FFCT. La décision d'accepter ou non les jeunes relève exclusivement du club. Si toutefois le président de club a la volonté d'ouvrir son organisation aux mineurs, les modalités d'accueil (ou l'absence d'accueil de mineurs) seront indiquées sur le règlement de la manifestation et le bulletin d'inscription édité par le club.

Il convient de distinguer deux cas :

A - Mineurs accompagnés de leurs parents ou de leur encadrement habituel de club :

Respect du dispositif d'encadrement habituel prévu par la FFCT.

B - Mineurs non accompagnés de parents ou de cadres fédéraux :

Mise en place par l'organisateur d'un dispositif d'encadrement spécifique

Si un organisateur de randonnée ou de brevet décide d'accueillir des mineurs non accompagnés de parents, tuteur ou de l'encadrement habituel de club, il a une obligation de vigilance et de surveillance envers les jeunes qui sont accueillis.

La FFCT préconise le dispositif suivant :

L'organisateur doit souscrire à deux obligations le jour de la randonnée ou du brevet

- 1 - Demander une autorisation parentale spécifique,
- 2 - Ne pas laisser partir seuls des enfants sur le(s) parcours.

Dispositif mis en place par l'organisateur

Le président du club organisateur désigne au sein du club, 2 accompagnateurs volontaires (adultes expérimentés ou cadres fédéraux). Ceux-ci sont chargés de l'accompagnement et de la surveillance de l'enfant ou des enfants encadrés (Rappel des consignes de sécurité et observations du Code de la route et Code forestier pour le VTT).

NB : L'organisateur reste responsable des jeunes inscrits durant la totalité de la randonnée ou du brevet.

Si plusieurs mineurs sont présents, il convient alors de respecter le taux d'encadrement fédéral (2 pour un groupe de 12 jeunes maximum).

Autorisation parentale

L'organisateur doit demander (et conserver) l'autorisation parentale. Une seule signature de parent (ou responsable légal) est nécessaire.

NB : En cas de parents divorcés ou séparés, l'autorisation pour la pratique sportive de l'enfant est signée par le parent qui en a la garde.

Exemple d'autorisation parentale

Je soussigné(e), monsieur, madame (nom, prénom)
autorise mon fils, ma fille* (nom, prénom)
à participer à la randonnée de cyclotourisme organisée le (date)
à (lieu)
par le club de (nom du club)
Mon enfant sera placé durant la totalité de la randonnée sous la surveillance de l'encadrement mis en place par l'organisateur.

Fait à le
Signature

*rayer la mention inutile



Séjours et manifestations de cyclotourisme

Pour la FFCT, les définitions suivantes sont retenues

Séjours et/ou voyages : déplacements collectifs à caractère cyclo (de 3 jours consécutifs minimum) incluant des prestations obligatoires (hébergement ou restauration ou transport ou visite etc.) avec règlement à l'ordre de l'organisateur.

Autres manifestations de cyclotourisme : rassemblement de cyclotouristes (rallyes, randonnées, brevets, Cyclo-découvertes®, etc.) sans ou avec prestation libre ou facultative (hébergement ou restauration ou transport ou visite etc.) avec règlement à l'ordre des prestataires.

QUI organise	Organise QUOI	Pour QUI	Réglementation préfectorale et/ou fédérale	Réglementation tourisme	Réglementation fiscale	Couverture assurances	Observations
			Code du sport	Code du tourisme	Code des impôts		
Commission tourisme	Des séjours	Licenciés FFCT uniquement	1. déclaration préfecture 2. information structure d'accueil 3. réglementation FFCT	Immatriculation tourisme	Pas de plafond car fiscalisée	Contrat fédéral professionnel Proposer assurances annulation, interruption et/ou bagages	Inscription catalogue, fichier fédéral
Ligue	Des rassemblements cyclo (randonnées, Cyclo-découvertes®)	Tout public	1. déclaration préfecture 2. réglementation FFCT	Aucune si pas de prestations touristiques	Plafond de 60 000 euros	Contrat fédéral + option B ou similaire pour les non-licenciés	Inscription calendrier régional et/ou OIN
Ligue	Des séjours	Licenciés FFCT	1. déclaration préfecture 2. information structure d'accueil 3. réglementation FFCT	Extension de immatriculation tourisme fédérale	Plafond de 60 000 euros	Contrat fédéral professionnel Proposer assurances annulation, interruption et/ou bagages	Inscription catalogue, fichier fédéral
Comité départemental	Des rassemblements cyclo (randonnées, Cyclo-découvertes®)	Tout public	1. déclaration préfecture 2. réglementation FFCT	Aucune si pas de prestations touristiques	Plafond de 60 000 euros	Contrat fédéral + option B ou similaire pour les non-licenciés	Inscription calendrier OIN
Comité départemental	Des séjours	Licenciés FFCT	1. déclaration préfecture 2. information structure d'accueil 3. réglementation FFCT	Extension de immatriculation tourisme fédérale	Plafond de 60 000 euros	Contrat fédéral professionnel Proposer assurances annulation, interruption et/ou bagages	Inscription calendrier départemental, régional et/ou OIN
Clubs affiliés à la FFCT	Des rassemblements cyclo (randonnées, Cyclo-découvertes®)	Tout public	1. déclaration préfecture 2. réglementation FFCT	Aucune si pas de prestations touristiques	Plafond de 60 000 euros	Contrat fédéral + option B ou similaire pour les non-licenciés	Inscription calendrier local, départemental, régional et/ou OIN
Clubs affiliés à la FFCT	Des séjours	Pour les membres du club licenciés FFCT	1. déclaration préfecture 2. réglementation FFCT	Aucune immatriculation tourisme	Plafond de 60 000 euros	Contrat fédéral + option B ou similaire pour les non-licenciés	Aucune publicité



Sorties réservées aux estivants

Référence : reconduction définitive en date du 19 mars 2010 de la disposition fédérale expérimentale votée à l'unanimité le 24 mars 2007 par le comité directeur fédéral.

PRINCIPALES CONDITIONS

- organisateurs : les clubs assurés par le contrat fédéral et les comités départementaux,
- un club organisateur doit solliciter une autorisation écrite auprès du président du comité départemental,
- accueil gratuit des participants,
- dans les zones touristiques pendant la période estivale du 15 mai au 15 septembre,
- encadrement par des licenciés(ées) FFCT, assurés(ées) par le contrat fédéral,
- sorties groupées s'intégrant dans la circulation sans la gêner, réservées uniquement à l'accueil de touristes en vacances ou de passage dans la région et non à des "profiteurs" locaux,
- itinéraires adaptés au niveau des participants (distance, difficultés) permettant en priorité la découverte du patrimoine de proximité,
- remise à chaque participant d'un imprimé faisant référence à la FFCT (activités et coordonnées) en indiquant les principaux conseils pour rouler en toute sécurité (respect du Code de la route, maîtrise du vélo) et respecter la nature,
- relevé des nom, prénom et âge de chaque participant par le responsable de la sortie,
- exceptionnellement quand les inscriptions sont effectuées par l'Office de tourisme ou une collectivité locale, l'encadrement est obligatoirement effectué par des licenciés(ées) FFCT assurés(ées) par le contrat fédéral pour bénéficier de la gratuité de l'assurance,
- **en cas d'accident** : après avoir renseigné l'encadré de la 1^{re} page d'une déclaration de sinistre papier de la saison où il est indiqué "à une sortie estivants non licenciés", l'organisateur remet la déclaration à la victime ou à son représentant et l'aide pour la compléter,
- compte rendu d'activité à transmettre avant le 31 octobre au siège fédéral.

MODE OPÉRATOIRE

L'organisateur

- demande au siège fédéral une convention valable au titre de la saison en cours,
- retourne au siège fédéral la convention signée, accompagnée pour les clubs de l'accord du comité départemental.
- reçoit un message électronique indiquant la validation de la convention par la FFCT,
- téléchargement possible de l'attestation option E valable du 15 mai au 15 septembre (garanties du Petit Braquet) après réception du message électronique,
- respecte la convention et les principales conditions mentionnées ci-dessus.

Le siège

- aux organisateurs qui en font la demande, le siège envoie une convention et le présent imprimé.
- retourne à l'organisateur la convention validée par la FFCT.
- valide puis enregistre en ligne la convention validée. L'attestation option E valable du 15 mai au 15 septembre est dès maintenant disponible en ligne.
- effectue le suivi par organisateur des conventions validées.
- archive les conventions validées et les accords de comités départementaux.

Exceptionnellement et à la demande d'un club organisateur, le siège envoie l'attestation par voie postale.

Adresse de la correspondance avec le siège

FFCT – Service assurances – 12, rue Louis Bertrand – 94207 Ivry-sur-Seine Cedex.
Tél : 01 56 20 88 82 – Fax : 01 56 20 88 99 – Courriel : l.blondeau@ffct.org



Avril 2010 — n°32

Amicales et confréries - séjours

AMICALES ET CONFRÉRIES AFFILIÉES À LA FFCT

Au bénéfice de	Séjours : organisation / participation	Autres manifestations	Organisations séjours sous couvert comité départemental ou ligue avec extension
Membres du club licenciés FFCT dans ce club	Organisation d'un séjour Oui Participation au séjour Oui	Oui	Oui
Licenciés FFCT dans d'autres clubs	Organisation d'un séjour Non Participation au séjour Oui	Oui	Oui
Non licenciés FFCT	Non	Avec assurance B	Non

AMICALES ET CONFRÉRIES NON AFFILIÉES À LA FFCT
ne sont pas concernées par le présent tableau



Responsables : Dominique Lamouller, Marie-Claude Jonac

N° ISSN : 1634-5290

Diffusion :

membres du comité directeur, membres des commissions nationales et conseils disciplinaire,
présidents de ligues, présidents de comités départementaux,
présidents de clubs, centre national de cyclotourisme "Les 4 vents",
représentants départementaux élus des membres individuels,
présidents d'honneur : Marc Dobise, Jean-Michel Autier.